

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 85 (1949)

Heft: 12

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 31.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE

PARTIE CORPORATIVE : Vaud : *Coin du caissier*. — *Voyage au Gothard*. — *Des régents dont on parle*. — *Association vaudoise des maîtres O. P. et T. M.* — *Aide à l'Europe*. — Genève : *U. I. G. M.* : *Cotisation 1949*. — *Dernier écho de l'A. G.* — *U. A. E. E.* — *Assemblée administrative du 24 février*. — *Tribune libre*. — Neuchâtel : *Vers le statut*. — *Mise au concours*. — Jura : *A propos d'un synode scolaire jurassien*.

PARTIE PÉDAGOGIQUE : Louis Meylan : *Marion Coulon* : *Jeunesse à la dérive*. — *Information*

PARTIE CORPORATIVE

VOYAGE A ROME

Ainsi que l'« Educateur » l'a annoncé dans son dernier numéro, le voyage aura lieu à la date prévue, soit du 11 au 16 avril, avec le programme général suivant :

Le 11 : transport en chemin de fer ; le 12 : les fontaines et les jardins de Rome, la campagne romaine ; le 13 : la Rome antique ; le 14 : les églises de Rome (St-Pierre et la Chapelle Sixtine) ; le 15 : les musées de Rome (les antiques du Vatican), l'Adriatique (Ostie) ou Tivoli (villa d'Este) ; le 16 : Milan ou Iles Borromées et retour.

On peut encore s'inscrire, jusqu'au 31 mars, dernier délai, auprès de l'Agence de voyages Lavanchy, Lausanne, tél. 2 72 11.

VAUD

LE COIN DU CAISSIER

Le caissier S.P.V. se rappelle à votre bon souvenir ! Il vous saura gré d'utiliser le bulletin vert inclus dans le présent numéro.

Mais attention !

1. Ecrivez votre nom en une lisible cursive !
2. Notez l'endroit où vous enseignez et non votre lieu de villégiature !
3. Ecrivez encore une fois, Mesdames qui avez changé récemment d'état civil, votre joli nom d'alliance !

D'avance : merci !

Le caissier.

LE VOYAGE AU GOTTHARD N'AURA PAS LIEU

La course d'études au Gothard, projetée par la Société des Travaux manuels, pour le début d'avril, n'aura pas lieu... Ainsi en a décidé, le 16 mars, la Direction générale des C.F.F., à cause de la sécheresse persistante et la baisse alarmante des lacs artificiels. Les faibles chutes d'eau

n'ont guère amélioré la situation, en Suisse centrale surtout. Il se peut pourtant que la pluie se mette enfin à tomber. Toutefois, l'organisation du voyage exigeant au moins 20 jours, nous ne pouvons plus espérer faire cette course au début d'avril. Mais le projet pourra être repris en juillet.

Le 17 mars 1949.

M. R.

APPEL DE LA CROIX-ROUGE SUISSE

La Croix-Rouge suisse cherche des donneurs de sang bénévoles. Si l'on tient compte de la situation actuelle, il faudrait, en Suisse, 43 000 donneurs, soit le 1 % de la population ; cela correspondrait à 1000 personnes de bonne volonté pour la seule ville de Lausanne. La section de Lausanne de la Croix-Rouge a constitué une équipe de 300 donneurs. En 1948, ils se sont prêtés à 678 transfusions directes. Dans le seul mois de janvier 1949, on a déjà dû appeler 115 donneurs. On peut donner son sang une fois par an pour la préparation du plasma sanguin ou trois, quatre fois pour des transfusions directes.

L'appel de la Croix-Rouge nous parvient par le canal du Département de l'Intérieur. Le don du sang est un acte de solidarité humaine. Nous engageons nos collègues qui jouissent d'une bonne santé à répondre à cet appel. Que tous fassent une propagande soutenue en faveur de cette œuvre de charité !

Le service sanitaire cantonal remet une carte d'inscription à celui qui la demande. Cette carte, dûment remplie, est à retourner au Secrétariat de la Croix-Rouge suisse à Lausanne, rue Centrale 5. D. K.

L'article ci-dessous a subi un gros retard, dû à l'abondance des matières. Je m'en excuse, quoique je n'y sois vraiment pour pas grand'chose.

G. W.

DES REGENTS DONT ON PARLE... OU ... PERMISSION DE RIGOLER

Les instituteurs lausannois deviennent célèbres. On parle d'eux dans le monde entier. Même les journalistes américains s'intéressent à leur situation financière.

Que s'est-il donc passé ?

En 1948, le corps enseignant lausannois n'a pas reçu son traitement avec la même régularité que les années précédentes. En effet, ensuite de la mise en vigueur du nouveau statut des fonctions publiques ; ensuite d'autre part de la décision des autorités communales concernant le supplément de résidence, les traitements n'ont pu être calculés de façon définitive qu'au mois de janvier dernier, date à laquelle les instituteurs lausannois ont reçu le solde de leur traitement de 1948.

Il est inévitable que la mise en vigueur d'un nouveau statut ne peut se faire sans heurts et sans retards. Le corps enseignant l'a fort bien compris et s'est accommodé philosophiquement de ces ennuis momentanés. Ces faits ont provoqué des mises au point dans les journaux locaux.

L'affaire en serait certainement restée là — elle ne méritait pas plus de publicité — si d'autres journaux n'avaient cru devoir monter l'événement en épingle. Le « Bund », entre autres, publiait un article ridicule parce que mal informé — pour ne pas dire mal intentionné — où l'on pouvait lire autre la relation fantaisiste des faits :

... vers la fin de l'année dernière, on découvrit tout à coup que les instituteurs lausannois avaient touché par erreur, en 1948, un traitement qui équivaleait presque au double de celui fixé par la loi. Or il semble qu'aucun de ces fonctionnaires, bénéficiaires d'une telle magnanimité, n'ait cherché à obtenir des renseignements : on s'étonnait peut-être bien de cette aubaine mais on empochait l'argent.

... Il s'agit maintenant de rembourser les sommes reçues par erreur, ce qui est moins drôle. Or, la presse lausannoise se demande comment on enseigne le calcul et la lecture dans les classes, étant donné qu'à la Direction des Ecoles on n'a visiblement pas de notions précises en ces matières.

Le Comité de l'Association du personnel enseignant est intervenu vivement auprès de la rédaction du « Bund », ne pouvant admettre des commentaires aussi stupides que malveillants.

Mais où l'affaire devient véritablement comique, c'est quand on apprend que les ragots du « Bund » sont en train de faire le tour du monde. On nous signale, en effet, l'article suivant paru dans le « New Haven Register » (Connecticut) :

A Lausanne se pose le problème du salaire des maîtres, mais à l'envers : comment les instituteurs doivent-ils rembourser tout l'argent reçu en trop en 1948 par suite d'une erreur.

Les autorités cantonales avaient ordonné (sic) au canton de Vaud de partager avec la Ville la charge des traitements des maîtres. Le canton commença ses paiements sans retard. Mais, par suite d'une omission, la Ville continua à payer les traitements pleins.

L'erreur vient de se découvrir, mais non grâce aux maîtres. Aucun d'entre eux n'a paru s'en apercevoir. Aucun ne l'a signalée. Les journaux disent qu'« ils ne semblent pas être très forts en mathématiques ».

Nous ne doutons pas qu'un article d'une si haute tenue et d'un intérêt aussi palpitant n'ait figuré en première page au détriment de la politique internationale et de la chronique financière. Toute personne qui aime l'école sera flattée d'un tel honneur. Car l'idée lancée par ces aimables journalistes — doubler le traitement des instituteurs — est à retenir.

Peut-être alors les instituteurs lausannois pourront-ils aller en délégation nombreuse demander des leçons de mathématiques au rédacteur si bien informé du Connecticut : celui-ci leur expliquera certainement comment, ayant « empoché » trop d'argent tout au long de l'année, ils ont pu recevoir encore une somme appréciable pour solde de compte.

Collègues lausannois, préparez vos bagages !

W. Braissant.

P.S. - En date du 12 mars, le « Bund » a publié une mise au point, faisant état d'une lettre du Directeur des Ecoles de Lausanne et de la protestation de l'Association du Personnel enseignant lausannois.

ASSOCIATION VAUDOISE DES MAITRES D'O. P. ET DE T. M.

Sous les auspices du comité de la Société vaudoise de T.M. et de R.S., il vient de se créer à Lausanne une « Association vaudoise des maîtres d'Orientation professionnelle et de Travaux manuels » qui se propose d'étudier plus particulièrement toutes les questions concernant l'enseignement dans les classes de dernière année.

Le comité s'est constitué ainsi :

<i>Président :</i>	Roger Bouquet, maître O.P. à Montreux.
<i>Vice-président :</i>	Victor Bastian, maître de T.M. à Lausanne.
<i>Secrétaire :</i>	Emile Baechtold, maître O.P. à Montreux.
<i>Caissier :</i>	Charles Gonthier, maître de T.M. à Yverdon.
<i>Membre :</i>	André Delacrétaz, maître de T.M. à Morges.

AIDE A L'EUROPE

« Encore une collecte !, dira-t-on, qui profitera de notre don, n'y a-t-il pas, chez nous, des misères à soulager ? » Ces réactions, nous les comprenons, nous pouvons y répondre.

Une collecte semblable fut faite en 1945 dans le cadre du Don suisse. Dans le canton de Vaud, elle fut organisée, pour les fonctionnaires, employés et ouvriers de l'Etat, pour les pasteurs et le corps enseignant, par la Fédération des Associations (T.F.). Il en est de même cette fois. La plus grande partie de la somme recueillie fut envoyée aux villes françaises de Beauvais et St-Dié ; on envoya des couvertures à une école de Budapest ; on remit une somme à l'hôpital de Cery, une somme à la Pouponnière de Lausanne. Cette année encore le Comité des T.F. exercera un contrôle discret sur l'emploi des fonds. Une partie sera remise à des œuvres vaudoises.

Si nous savons combien chacun est sollicité de toutes parts, nous savons aussi combien nombreux sont les enfants qui ont toujours faim, qui ont toujours froid, qui ne connaîtront jamais la douceur d'un foyer ; nous savons encore que l'on ne fait pas appel en vain à la compréhension, à la générosité de nos collègues. Ils peuvent, une fois encore, panser quelques blessures, redonner quelque espérance aux victimes innocentes de la folie humaine.

La S.P.V. organise la collecte parmi ses membres et remettra au Comité de la Fédération le don des instituteurs et des institutrices vaudois. Les comités de sections veilleront à ce que chaque collègue soit informé. Ils receuilleront les versements de leur district et les enverront au caissier central (II 2226) pour le 14 mai au plus tard. D. K.

GENÈVE

U. I. G. - MESSIEURS

COTISATION 1949

La carte de membre de la S.P.R. confère au porteur un certain nombre d'avantages sur les chemins de fer privés. D'autre part, sur présentation de la carte de membre de l'U.I.G., une trentaine de commerçants de la place accordent aux instituteurs des rabais appréciables et des conditions d'achat intéressantes.

Pour obtenir, par retour du courrier, les deux nouvelles cartes à la fois, valables jusqu'au 28 février 1950, il suffit de verser au compte de chèques postaux I. 2658, le montant de sa cotisation 1949, soit 18 francs. Le trésorier tient à la disposition des intéressés des bulletins verts tout imprimés et remercie ceux qui en ont déjà usé avant le présent avis.

Ed. G.

DERNIER ECHO DE L'ASSEMBLÉE STATUTAIRE

Nous prions nos collègues **Théodore Foex** et **Louis Druz**, membres honoraires de l'Union depuis peu, de vouloir excuser l'inattention qui nous a fait omettre de rappeler qu'ils ont été fêtés le 24 février.

Tous nos vœux donc à nos deux vétérans.

R. N.

UNION AMICALE DES ECOLES ENFANTINES

Groupe d'échanges. La prochaine séance, remplaçant celle de février qui avait dû être renvoyée, est fixée au lundi 28 mars, à 16 h. 30, à l'Ecole de St-Antoine. Le matériel nécessaire à la fabrication des jeux d'attention se trouvera sur place.

M. C.

ASSEMBLÉE ADMINISTRATIVE DU 24 FEVRIER 1949

C'est dans le cadre sympathique et confortable du Cercle français que s'est déroulée cette année notre assemblée administrative.

Mme Conne la présidait avec une autorité souriante. Elle ouvre la séance en saluant les déléguées présentes. Puis Mme Grangier, présidente, nous donne lecture de son rapport. Ce travail très complet nous montre combien fut abondante la besogne accomplie. Il mentionne entre autres : l'activité de la Fédération du Corps enseignant concernant l'écriture « script » ; le prochain congrès de la S.P.R. qui aura lieu à Lausanne ; le projet de la commission paritaire refusé ; la nomination de Mme Cullaz en tant que représentante de l'école enfantine au comité de la Société des Travaux manuels ; sans oublier la belle somme de 180 frs que nous avons pu envoyer au préventorium de St-Jean-d'Aulph.

Mme Conne met le rapport aux voix et remercie vivement Mme Grangier. Elle regrette que la présidente se trouve si souvent en butte à l'indifférence, voire à l'incompréhension de nos collègues. La charge partagée est plus facile à porter.

La lecture du **procès-verbal de l'assemblée de 1948**, est faite par Mlle Rodel.

Le rapport de la trésorerie est lu par Mlle Hermatschweiler, en remplacement de Mlle Leclerc, malade. Et celui des vérificatrices des comptes approuvant la gestion de la trésorerie et la remerciant par Mme Decorvet.

Ces rapports sont adoptés sans opposition.

La série des **rapports des déléguées** est ouverte par Mlle Laplanche qui nous donne une relation détaillée de l'activité du Cartel d'hygiène sociale et morale.

Mlle Theiler nous fait un bref, mais optimiste aperçu sur la C.I.A.

C'est au tour de Mme Soguel, déléguée à la Conférence de l'Instruction publique. Son exposé des plus intéressants nous renseigne sur les sujets traités : l'âge d'admission dans les écoles enfantines ; le problème du recrutement ; les baraquements utilisés comme locaux scolaires ; l'installation de classes dans des immeubles locatifs (Cité-Vieusseux) ; les visites des élèves de l'Ecole secondaire dans nos écoles.

Mlle Filliettaz nous apporte des détails sur notre parrainage de deux enfants de la Croix-Rouge.

Mme Decorvet nous parle du Centre de liaison des associations féminines.

Et pour terminer, Mlle Soldini, qui s'est munie de bulletins roses, nous recommande de nous inscrire pour les élections des Prud'hommes.

La cotisation annuelle reste pour cette année fixée à 15 francs.

Mme Conne déplore qu'il y ait eu absence complète de propositions pour le renouvellement du comité. Celui-ci est donc mis en demeure de renouveler son mandat, bien que plusieurs de ses membres aient envisagé sans déplaisir de passer la main à d'autres collègues. Mme Conne dit à la présidente combien nous lui savons gré d'avoir repris le collier pour deux années encore.

Ces réélections sont acceptées par l'assemblée.

Proposition individuelle : Mme Cullaz demande si l'on peut éléver l'indemnité annuelle de la présidente. Cette proposition étant adoptée, la somme allouée est portée de 100 à 150 francs avec l'espoir que les ressources de l'année prochaine permettront d'atteindre les 200 francs.

Puis le thé vient à propos apporter une détente à chacune.

Après cette interruption, Mme Conne donne la parole aux délégués qui nous ont fait le plaisir de leur présence. Nous entendons successivement nous apporter leurs cordiaux messages, Mlle Sutter, des Maîtresses enfantines vaudoises ; Mlle Magnenat, de la S.P.V. ; Mme Coeytaux, de l'U.I.G. Dames ; M. Rothen, S.P.N. ; M. Pulver, de la S.P.R. et M. Magnenat, de l'U.I.G. Messieurs. Etaient aussi présents : Mlle Eggenschwiler, de la S.P.J. et M. Willemin, du Bulletin.

Et c'est sur cet échange agréable autant que sympathique que se lève la séance.

A. Cullaz.

TRIBUNE LIBRE. — PARLEZ-NOUS D'AUTRE CHOSE

Voyons, Messieurs, tout a été dit ! L'opinion de chacun est faite. Vous avez le droit d'émettre une idée, c'est entendu. Mais la raison n'est pas suffisante pour que, chaque semaine, vous nous apportiez une nouvelle page de commentaires à propos de l'émission de Radio-Genève du 11 février.

Le souci d'équité, l'objectivité, l'indignation, tout cela est très naturel. Mais, de grâce, parlez-nous d'autre chose ! Vous en êtes aujourd'hui à des dissertations sur l'humour, la conscience professionnelle et la technique du métier. Voyons, un peu de mesure. Vous ne prétendez pas pourtant être plus royalistes que le roi : changer l'avis de M. Dottrens, il a reconnu ses torts !

Alors, épargnez-nous tous ces échos et consacrez vos veilles à d'autres problèmes !

R. N.

SOCIÉTÉ GENEVOISE DE TRAVAIL MANUEL

Séance documentaire annuelle

Mercredi 30 mars 1949, à 17 h., Ecole du Grütli, salle 2

1. La technique de la scie à découper et ses applications scolaires :

- a) Démonstrations et conseils pratiques : H. Bouchardy (atelier 15, 2e étage) ;
- b) L'école au service de l'école : W. Breithaupt (atelier 14, 2e étage) ;
- c) L'emploi des jeux éducatifs dans les classes enfantines : Mlle A. Conne, insp.

2. Exposition (rez-de-chaussée, salle 2).

1. Matériel d'enseignement et jeux éducatifs confectionnés dans les ateliers de l'école du Grütli.
2. Feuilles de travaux pratiques parus à ce jour, avec objets correspondants.
3. Travaux tirés des cours organisés cette saison : jouets articulés, fichiers, hectographes, travaux de couture.
4. Quelques travaux d'élèves : masques d'Escalade (commentaires de M. Mœri).

Nota : L'exposition restera ouverte jusqu'au lendemain soir, **jeudi 31 mars à 18 heures**, mais les exposés annoncés ne seront pas répétés.

Invitation cordiale à chacun.

NEUCHATEL

VERS LE STATUT

Au cours de l'année 1949, on le sait, le Conseil d'Etat présentera au Grand Conseil un projet de statut des titulaires de fonctions publiques ; on en est donc pour le moment aux préliminaires. Or, côté fonctionnaires, cela ne va pas tout seul. Invité par le gouvernement à déposer ses propositions, le comité de la Fédération n'est pas arrivé à présenter des revendications unanimes ; le groupement de la V.P.O.D., dont font partie une ou deux douzaines de collègues, s'est retranché derrière quelques principes syndicalistes, jugés pour le moment inadmissibles par d'autres associations, mais dont il n'a voulu dévier en rien. Dans ces conditions, le dépôt d'un projet commun par la Fédération n'était plus possible.

Le Conseil d'Etat, informé de la situation, a donc chargé MM. Brandt et Renaud de prendre contact séparément avec les comités des divers groupes de fonctionnaires. Le bureau du Comité central de la S.P.N. a été reçu au château en une séance d'information. Après un utile échange de vue, le C.C. a été invité à présenter au plus tôt la liste complète de ses propositions et désiderata.

Le bureau s'est immédiatement mis à la tâche et a rédigé un projet de statut que le C.C. a examiné et approuvé dans sa séance du 16 mars. Ce projet sera soumis aux présidents et aux délégués des sections qui pourront formuler leurs observations ; puis, après mise au point, il sera transmis aux autorités.

Nos revendications en matière de traitements ayant déjà été remises aux mandataires du Conseil d'Etat, la S.P.N. aura, dans ce domaine, rempli ses obligations. C'est en effet, pour le moment, tout ce que le C.C. peut faire. Si un jour, il faut discuter, il le fera avec énergie et confiance, sûr de l'appui unanime de tous, appui que plusieurs sections viennent à nouveau de lui confirmer.

La décision appartiendra aux autorités issues des prochaines élections. Il faut donc attendre et voir venir. C'est une attitude qui, en raison de notre profession, nous est assez familière.

S. Z.

MISE AU CONCOURS

Corcelles - Cormondrèches. — Un poste d'institutrice.

Travers. — Un poste d'institutrice.

Montmollin. — Poste d'institutrice.

Délai des inscriptions : 30 mars 1949.

Les Bayards. — Un poste d'institutrice.

La Chaux-du-Milieu. — Poste d'instituteur.

Fleurier. — Un poste d'instituteur.

Délai d'inscriptions : 2 avril 1949.

JURA

A PROPOS D'UN SYNODE SCOLAIRE JURASSIEN

Il est bon de tirer de son sommeil le décret gouvernemental bernois du 19 novembre 1894 instituant un synode scolaire dans le canton de Berne. Grâce à l'amabilité d'un collègue, nous « réveillons » intégralement ce vieux papier. Au moment où tout le problème est reposé, discuté et adopté en son principe, nos collègues jurassiens et romands seront intéressés par ce document :

Le Grand Conseil du canton de Berne,

vu l'art. 87 de la Constitution cantonale du 4 juin 1893 ;

vu également les art. 6 et 107 de la loi sur l'instruction primaire du 6 mai 1894 :

sur la proposition du Conseil exécutif,

décrète :

Art. 1er. — Le synode scolaire se compose de délégués élus par les citoyens du canton qui possèdent le droit de suffrage.

Est éligible au synode scolaire tout citoyen auquel la Constitution accorde le droit de vote.

Art. 2. — Les délégués au synode scolaire sont élus dans la proportion d'un délégué sur 5000 âmes de population de résidence habituelle. Toute fraction au-dessus de 2500 âmes donne également droit à un délégué. Les membres du synode sont élus dans les cercles établis pour les

élections au Grand Conseil. Le dernier recensement fédéral fait règle pour déterminer le nombre des délégués à élire dans chaque cercle. Les électeurs sont convoqués par une ordonnance du Conseil exécutif, laquelle doit être publiée dans la Feuille officielle, au plus tard trois semaines avant les élections.

Il est procédé tous les quatre ans au renouvellement intégral du synode scolaire. La durée des fonctions commence au 1er janvier ; elle commencera pour la première fois au 1er janvier 1895.

Art. 3. — Le synode nomme dans son sein, pour la durée de 4 ans, un bureau composé d'un président et de huit membres.

Art. 4. — Le synode est convoqué en session ordinaire une fois par an ; il se réunit extraordinairement lorsqu'il est invité par la Direction de l'instruction publique, ou lorsqu'il a lui-même décidé qu'une session extraordinaire aurait lieu, ou enfin lorsque le bureau le trouve nécessaire.

Les séances du synode sont publiques.

Le Directeur de l'instruction publique, ou le suppléant qu'il a désigné, y assiste avec voix consultative.

Art. 5. — Le synode discute les affaires qui lui sont soumises par la Direction de l'instruction publique ou par son bureau ; il peut adresser spontanément des vœux et propositions en matière scolaire aux autorités de l'Etat.

Art. 6. — Le synode ou son bureau seront appelés à donner leur avis sur tous les projets de lois et d'arrêtés d'une portée générale qui ont trait à l'enseignement et à l'organisation intérieure des écoles publiques, à l'exception de l'Université.

Art. 7. — Lorsque l'autorité demande l'avis du synode sur une question, le bureau doit discuter celle-ci préalablement.

Art. 8. — Avant chaque renouvellement du synode, le bureau lui présentera un rapport sur ses travaux. Ce rapport sera imprimé dans les deux langues et communiqué aussi à la Direction de l'instruction publique.

Art. 9. — Les membres du synode scolaire reçoivent les mêmes indemnités de présence et de route que les membres du Grand Conseil.

Art. 10. — La présente loi entre immédiatement en vigueur. Le Conseil exécutif est chargé de publier les règlements nécessaires à son exécution.

Berne, le 19 novembre 1894.

Au nom du Grand Conseil :

Le président :

Aug. Weber.

Le chancelier :

Kistler.

Il va sans dire que le synode scolaire jurassien peut différer sensiblement de l'ancien synode scolaire bernois. En particulier dans le mode d'élection de ses membres, car il est à souhaiter que la politique ne s'en mêle pas.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

'MARION COULON : JEUNESSE A LA DÉRIVE TOMES V ET VI

L'ouvrage dont j'ai présenté aux lecteurs de l'*Educateur* les quatre premiers tomes est maintenant achevé. Marion Coulon, devenu entre temps Conseiller Pédagogique au Ministère de l'Instruction Publique, a heureusement mené à chef en dix ans, une œuvre qui marquera certainement dans l'histoire de l'éducation en Belgique. Mais, de même que les précédents, ces tomes V et VI, intitulés respectivement : Pour un nouveau statut général de l'enseignement, et : Pour un nouveau statut général du personnel enseignant, contiennent beaucoup de choses intéressantes pour les éducateurs de tout pays. J'y glanerai aujourd'hui quelques réflexions relatives à l'esprit de l'institution scolaire.

Coulon se rend compte, en effet, que la véritable réforme de l'enseignement, c'est celle qui transforme son esprit, non celle qui modifie son programme. « Le souci singulier de tant de « réformateurs » de limiter leur intervention au seul programme, sans oser toucher sérieusement à la structure même des enseignements, me laisse, écrit-il, plein d'appréhension quant au résultat pratique de l'entreprise. Je crains en effet que, dans certains domaines tout au moins, on ne constate bientôt que rien d'essentiel n'a bougé pour autant, et qu'au lieu de la grande réforme en profondeur dont on rêvait, on n'ait réalisé, à grand fracas, qu'une simple restauration de façade. »

Quelle sera donc l'atmosphère de l'école rénovée ? Une atmosphère de discipline tout d'abord, un ordre. « Principe : à l'école il faut de l'ordre et un ordre visible ! A partir d'ici, on peut discuter. Avant, non ! L'ordre, c'est la vie, l'harmonie, le système nerveux de toute société. Hors de lui, c'est le chaos et la monstruosité ! Mais dès que l'ordre apparaît, il réalise déjà une condition nécessaire et presque suffisante de l'éducation. »

Ce hardi novateur est sévère pour les illuminés qui, sous prétexte de respecter la liberté de l'enfant, l'abandonnent à son impuissance et à son caprice. « En face de la sévérité excessive de certaines écoles traditionalistes, il y a un autre danger plus néfaste encore à éviter : c'est la glissade à l'anarchie scolaire, sous le prétexte, par exemple, qu'il faut absolument respecter la nature de l'enfant, et lui éviter toute contrainte, même légère. Comme si l'obligation fondamentale de cette vie en société, à laquelle nous préparons nos élèves, ne consistait pas justement en une suite ininterrompue de coercitions personnelles, imposées à l'individu par les nécessités collectives (...) Le grand art en éducation est de conduire l'enfant là où il doit aller, en s'inspirant de sa nature, et en lui laissant l'illusion d'une certaine liberté d'action. L'effort dans l'ordre, tel est le slogan nécessaire, qui vaut d'ailleurs autant pour les maîtres que pour les élèves. »

Ordre inflexible, donc, mais d'emblée consenti, et, dans la mesure où il est, non seulement accepté, mais voulu par l'enfant, liberté. Ordre

imposé d'abord de l'extérieur (hétéronomie), mais pour aboutir à l'autonomie. « Il est incontestable qu'à l'école les deux sortes de discipline auront chacune leur rôle à jouer, celui de la discipline libérale y grandissant au fur et à mesure que l'élève croît en âge. C'est aux éducateurs à savoir dessiner et suivre, avec art, cette lente et sage évolution qui va de l'obéissance de l'enfant à l'émancipation de l'homme, cette dernière n'étant encore, au fond, qu'une soumission nouvelle mais à des impératifs intérieurs, et conditionnée par un ordre social à respecter. »

Notre auteur préconise donc, à partir d'un certain moment, ce que l'on appelle volontiers (pour faire croire qu'on sait l'anglais ?) le *self-government*; terme dont Ferrière a donné la traduction idiomatique : l'autonomie des écoliers. Ce qu'il préconise, c'est même exactement l'école-communauté de John Dewey : « Il va de soi, écrit-il, qu'une adaptation active et directe à un milieu scolaire complexe et mouvant, image de la société, sera toujours autrement utile et éducative qu'une soumission passive à des règles conventionnelles, si solidement établies fussent-elles, comme c'est le cas pour l'éducation formaliste des anciennes humanités. » Il use volontiers aussi du terme école-chantier. « Dans cette école-chantier, dira-t-il par exemple, l'élève partage la besogne avec ses camarades, conserve la libre disposition de ses attitudes, pour autant qu'elles soient correctes, et garde toujours la sensation de travailler en coude à coude, selon une discipline générale vivifiée et assouplie par la bonne volonté collective. Et, d'ailleurs, le recours fréquent au travail manuel, qu'une telle activité conditionne, répond parfaitement aux goûts profonds de l'enfant et même aux besoins de l'intelligence, telle que l'a définie Bergson. »

Coulon se déclare aussi partisan résolu des « coopératives scolaires » (organisées en France par un inspecteur de l'enseignement primaire, M. Profit), associant « sur le mode des coopératives ordinaires, les élèves bénévoles en groupements, qui, tout en plaçant leur objectif sur le plan matériel, n'en présentent pas moins de sérieux avantages éducatifs, par toutes les nécessités de leur mise en œuvre : correspondance, problèmes pratiques, etc. » Ces coopératives, administrées par les élèves eux-mêmes, constituent en outre le seul moyen, aussi longtemps que le budget de l'Instruction publique restera ce qu'il est, d'enrichir le matériel didactique de l'école, de décorer le bâtiment scolaire et les classes et de financer certaines actions de secours, notamment en faveur d'enfants, dans les pays ravagés par un cataclysme ou par la guerre.

Dans le même ordre d'idées, on lira aussi avec intérêt ce que notre auteur écrit sur l'imprimerie à l'école et la méthode de Freinet; ainsi que sur la vigoureuse campagne menée par Jules Bézard, pour une nouvelle organisation du travail scolaire dans l'enseignement secondaire (notamment par son beau livre : *La pensée captive*).

Pour que la classe-auditoire devienne la classe-laboratoire, dans laquelle l'élève est le principal artisan de son instruction, et cultive en lui tous les pouvoirs créateurs de l'esprit, il est indispensable que chaque école ait sa bibliothèque. « La bibliothèque scolaire pourrait être quelque chose de prestigieux : l'illustration de tous les cours, le port d'attache

d'où les enfants, sur les ailes des livres, partent pour mille voyages au pays de la connaissance et de l'imagination. » On devrait trouver dans cette bibliothèque, non seulement les outils indispensables : dictionnaires, grandes encyclopédies, collection des classiques de la littérature, de la science et de l'art, mais encore, estime Coulon, « un approvisionnement régulier en matière de nouveautés. A tout prix, il faut que l'ensemble soit tel qu'il impose confiance à tous, et que chacun ait aussitôt l'idée de s'y reporter en cas d'embarras. En d'autres termes : il faut que la bibliothèque apparaisse dans l'école comme un instrument de travail toujours directement utilisable et efficace. »

Mais « une bibliothèque, grande ou petite, qui ne serait qu'un informe dépôt de livres, perdrat les trois quarts de sa valeur ». Elle doit être organisée de façon à répondre rapidement et précisément aux besoins des maîtres et des élèves : « classée et répertoriée, non seulement selon les noms d'auteur, mais encore selon le contenu des ouvrages et publications. Ce catalogue par matières consisterait en une série de fiches, sur lesquelles s'inscriraient, selon un ordre préétabli pour l'ensemble (classification décimale, par exemple), toutes les données utiles des ouvrages et revues, systématiquement dépouillés dès leur arrivée. (...) Les maîtres initieraient les grands élèves au dépouillement des ouvrages et à la confection de ces fiches de « matières » ; et ce sont ces fiches que grands et petits viendraient consulter, pour les besoins de leurs travaux personnels. D'autre part, en cours de leçon, on ne manquerait jamais de renvoyer les élèves à l'une ou l'autre de ces références complémentaires, à leur disposition dans la bibliothèque. Ainsi l'on apprendrait à chacun le chemin et l'usage de celle-ci. »

Si l'on tient compte de la puissance de suggestion du milieu et de l'ambiance, on admettra que cet enseignement centré sur la bibliothèque, et par là sur la recherche personnelle, tuera, plus certainement que toutes les circulaires ministérielles, l'école passive, dans laquelle le rôle de l'élève se bornait à écouter et à mémoriser.

Sur le plan social, Coulon est un partisan résolu, on ne s'en étonnera pas, de l'orientation scolaire et professionnelle. Parmi toutes les innovations préconisées par les Conventionnels, et avant eux déjà par Turgot et Mirabeau, la mise en place des valeurs humaines constitue, en effet, le moment décisif d'une organisation sociale conforme, et à l'intérêt individuel, et à l'intérêt général. Pour notre auteur, d'ailleurs, orientation scolaire et orientation professionnelle sont rigoureusement inséparables.

« Ces deux phases successives du processus d'orientation sont littéralement emboîtées l'une dans l'autre. » Elles portent en effet sur le même objet : la nature et les aptitudes de l'enfant ; et visent toutes deux au même but : son adaptation à la vie scolaire tout d'abord, puis à la vie sociale. « Une telle similitude de fins et de moyens nous oblige à envisager toutes ces opérations successives selon un même alignement et comme une seule suite logique. Laquelle va imposer à l'orientateur-psychologue scolaire une largeur de vue sans commune mesure avec la seule orientation scolaire, envisagée pour elle-même. »

Au service d'orientation sera annexé le service médical ; médecin scolaire et orientateur, travaillant la main dans la main, assureront à chaque enfant : supérieurement doué, normal ou déficient, le cours d'études et la formation professionnelle les plus propres à faire de lui un membre utile et heureux de la société (utile parce qu'à sa place, et heureux parce qu'utile). Coulon appelle encore de ses vœux l'adjonction à ces deux services, conjoints, d'un service psychologique, qui ne s'occupe pas seulement des « cas » spéciaux, mais de l'organisation générale de l'enseignement : intermédiaire ou dispositif d'attelage entre la science de l'éducation et la psychologie de l'enfant, d'une part, l'éducateur, d'autre part, qui doit être tenu constamment au courant de leur progrès.

On voit que les vœux de notre auteur pour l'école de son pays ne diffèrent guère des nôtres (en Belgique, d'ailleurs, comme chez nous, ces divers services existent déjà ici et là ; il s'agit donc surtout d'en généraliser et d'en coordonner l'action). Une éducation se proposant de répondre aux besoins permanents de l'enfant et à ceux de la société moderne, ne peut en effet différer d'un pays à l'autre que sur des points de détails. Pour illustrer cette affirmation, je signalerai encore la position adoptée par Coulon sur le problème des bourses d'études, position très voisine de celle adoptée par la majorité de nos éducateurs.

Il est violemment opposé au système des prêts d'honneur. « Nous parlerons donc désormais, écrit-il, de bourses d'études et de gratuité, et non plus de prêts et de remboursement. A bas cet impôt spécial pour intellectuels pauvres ! » Et il suggère très sagement que les propositions pour l'octroi de bourses d'études largement suffisantes soient faites par le service d'orientation (en étroite liaison, nous le rappelons, avec le service médical et le service psychologique). « Bien renseigné sur l'évolution antérieure de l'enfant, et travaillant toujours de concert avec le personnel enseignant, l'orienteur serait le mieux placé de tous pour rendre, en l'occurrence le jugement le moins contestable. »

J'en ai dit assez pour montrer avec quel profit les éducateurs et les hommes politiques de notre pays prendront connaissance du monumental ouvrage de Marion Coulon. Souhaitons qu'il soit prophète aussi dans son pays !

Louis Meylan.

INFORMATION

Nous recevons de l'Institut Coopératif de l'Ecole moderne l'avis suivant :

Camp international d'éducation active

A Vallouise (Hautes Alpes)

Juillet-août 1949

1. **Camp de base :** (familial) à Vallouise. Les non-campeurs pourront être hébergés. Une popote collective sera organisée. Les enfants seront surveillés.
2. **Camp de montagne.** (Dans la haute vallée de l'Onde, à 1 1/2 h. de marche de Vallouise.) Il sera ouvert dès le **1er juillet**, mais les camarades ayant leur tente pourront s'y installer avant.

Amitié - Effort — Joie

Buts essentiels : Rassembler les **jeunes de pays différents**. — Etude de la montagne et premiers contacts avec la haute montagne — Randonnées et camps rayonnants (organisation de caravanes).

La partie éducative comprendra des veillées autour des feux de camps : jeux dramatiques, danses folkloriques, etc.

L'activité sociale sera centrée sur la **construction de chalets** (si les conditions matérielles essentielles peuvent être réunies). D'ores et déjà, de généreux amis nous offrent :

- une très vaste prairie (1500-1800 m.) en plein massif du Pelvoux ;
- une forêt dans laquelle nous pourrons puiser pour la construction de chalets de bois.

Dès maintenant, nous adressons un pressant appel :

- aux jeunes qui accepteront de passer une ou plusieurs semaines avec nous (randonnées et travaux alterneront),
- aux organisateurs qui voudront bien apportrer leur concours,
- aux spécialistes qui voudront bien faire profiter de leur expérience les jeunes des diverses nations.

Ce **camp de l'amitié internationale** constituera un **centre de montagne** qui s'enrichira chaque année.

Il sera ouvert dans une haute vallée non encore aménagée du point de vue touristique, dans un cadre de sapins et d'alpages. Il sera le **camp de l'action collective**, mais aussi le camp de l'expérience individuelle, le camp de l'aventure éducative.

Tous renseignements à **Vigueur**, La Chaussée par Ivry (Eure). Les inscriptions éventuelles de collègues suisses seront centralisées par Paul Perret, instituteur, **Chaumont** (Neuchâtel).



Magasin et bureau Beau-Séjour 8

Téléphone permanent 2 63 70

POMPES FUNÈBRES OFFICIELLES DE LA VILLE DE LAUSANNE

Transports en Suisse et à l'étranger. Concess. de la Sté Vaud. de Crémation

PORCELAINES - CRISTAUX - CÉRAMIQUES

LOUIS KUHNE & Cie

NOUVELLE ADRESSE

17 rue du Marché

(MOLARD)

TÉLÉPHONE 4 03 62

GENÈVE

*Un cadeau
qui fait plaisir*

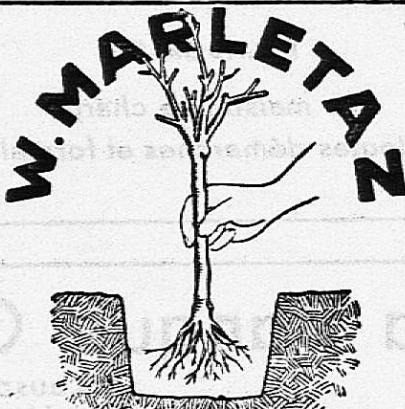
«La tourte du Dézaley»

Une fine spécialité vaudoise

H. Leimgruber & Cie

Rue de Bourg

Lausanne



PÉPINIÈRES - BEX (Vaud)

Arbres et arbustes fruitiers
et d'ornement en tous genres
Catalogue franco.

TOILERIES - TROUSSEAUX

100 % pur

Envois d'échantillons sur demande

André Goetschel St-François 12 bis - LAUSANNE
Téléphone 2 06 11

6 Bibliothèque
Nationale Suisse
Berne

J. A. - Montreux

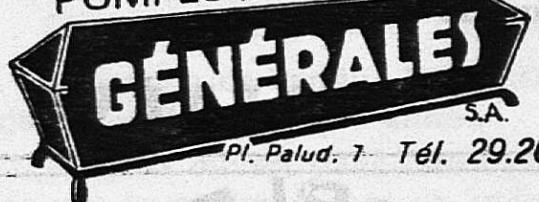
Le CAFÉ



Montreux

tous les jours torréfié plaît à tous les palais

POMPES FUNÈBRES



S.A.

Pl. Palud, 7 Tél. 29.201

H. LADOR, Dir.

*La maison se charge
de toutes démarches et formalités*

Un bon cigare

de l'industrie romande

Cigare de Monthey

fort et léger

DE LAVALLAZ & Cie S.A., MONTHEY

La Banque Cantonale Vaudoise

165 c

à Lausanne, ou ses agences dans le canton, reçoit
les dépôts de sa clientèle et vous toute son attention
aux affaires qui lui sont confiées.

Depuis
1891
NOTRE DEVISE
que de la
QUALITÉ



Marx

Confection et mesure pour Dames et Messieurs

9/br
MONTREUX, 2 avril 1949

LXXXV^e année — N° 13

DIEU • HUMANITÉ • PATRIE

ÉDUCATEUR ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables

Educateur : André Chablotz, Lausanne, Clochetons 9

Bulletin : G. Willemin, Case postale 3, Genève-Cornavin
Administration, abonnements et annonces

Imprimerie Nouvelle Ch. Corbaz S.A., Montreux, Place du Marché 7, Tél. 6 27 98
Chèques postaux II b 379

Prix de l'abonnement annuel : Suisse Fr. 10.50 ; Etranger Fr. 14.—

Supplément trimestriel : Bulletin bibliographique

EDMOND JALOUX

de l'Académie française

Introduction à l'Histoire de la littérature française

Tome I

Des origines à la fin du Moyen Age

Fr. 8.-

Tome II

Le XVI^{me} siècle

Fr. 10.-

Tome III (A paraître)

Le XVII^{me} siècle

La critique du monde entier a relevé l'extraordinaire attrait du travail d'Edmond Jaloux, son originalité, ses aperçus, ses comparaisons. Ici la littérature française n'est pas étudiée comme dans un froid manuel, mais à la mesure du cœur et de l'âme des hommes de tous les temps. C'est un monument unique dans l'histoire littéraire que n'ont réussi ni Sainte-Beuve, ni Jules Lemaître, ni Brunetière.

Editions PIERRE CAILLER, Genève